



Agrément officiel délivré par l'État
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Votre contact :

Marion PERSONNE / Sylvain PETIT
Pays de l'Isle en Périgord- Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumeaux
24000 PERIGUEUX
Tél : 05.53.35.13.53 /
Mme Personne - 06 45 24 17 90
M. Petit - 06 02 07 51 89
Mail : habitat@pays-isle-perigord.com

Le Pays de l'Isle en Périgord et les communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord et Isle Double Landais vous accompagnent dans vos travaux d'amélioration de l'habitat grâce aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Le Pays de l'Isle en Périgord est agréé « Mon accompagnateur Rénov ».

Les propriétaires concernés par l'aide Maprimerénov-parcours accompagné (rénovation globale)

1. Les **propriétaires occupants à titre de résidence principale** un logement achevé depuis au moins 15 ans. Le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant au moins 3 ans après travaux.
2. Les **propriétaires bailleurs d'un logement locatif loué à titre de résidence principale**. Le propriétaire s'engage à louer le logement pendant 6 ans après les travaux. Il est possible de déposer un dossier pour 3 logements maximum par période de 5 ans, et les SCI ne sont pas éligibles.

Plafond de ressources pour l'obtention de la subvention ANAH au 1^{er} janvier 2026
(Revenu Fiscal de Référence figurant sur votre dernier avis d'imposition)

Nombre de personnes composant le ménage /Ressources	Très modeste	Modeste	Intermédiaire	Supérieur
1 personne	17 363 €	22 259 €	31 185 €	+ de 31 185 €
2 personnes	25 393 €	32 553 €	45 842 €	+ de 45 842 €
3 personnes	30 540 €	39 148 €	55 196 €	+ de 55 196 €
4 personnes	35 676 €	45 735 €	64 550 €	+ de 64 550 €
5 personnes	40 835 €	52 348 €	73 907 €	+ de 73 907 €
<i>Par personne supplémentaire</i>	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+9 357 €	+9 357 €

Accompagnement Mon accompagnateur Rénov

L'accompagnement « Mon accompagnateur rénov » est obligatoire pour demander la subvention Maprimerénov-parcours accompagné (rénovation globale).

L'accompagnement comporte la réalisation des prestations principales suivantes :

- Diagnostic du logement, réalisé lors d'une visite du logement : diagnostic du logement, audit énergétique
- Préparation du projet de travaux : choix du groupe de travaux, chiffrage, plan de financement et assistance pour la demande de subvention
- Conseil pour la réalisation du projet de travaux
- Accompagnement en fin de travaux : visite de fin de travaux et assistance pour la demande de paiement de la subvention

Pour les propriétaires de ressources très modestes/ modestes, l'accompagnement est gratuit, pris en charge dans le cadre de l'opération Isle Rénov.

Pour les propriétaires de ressources intermédiaires ou supérieures, l'accompagnement est payant, et pour partie financé par l'ANAH.

Les travaux subventionnables

Travaux de rénovation énergétique globale : chauffage, isolation, ventilation, visant l'amélioration des performances énergétiques du logement ou du bâtiment.

Le logement doit être en étiquette **E, F ou G avant travaux**, les travaux doivent permettre au moins **deux sauts de classe énergétique**, compter deux types de travaux d'isolation (murs, combles, sols ou menuiseries), représentant chacun au moins 25 % du poste concerné.

L'installation de chaudière gaz ou fuel n'est pas finançable, le chauffage ne doit pas rester majoritairement fuel après travaux.

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises « RGE » (fourniture et pose de matériel) dans un délai de 3 ans à compter de la notification de subvention. Vous pouvez consulter une liste ici : <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>

! Les travaux ne doivent pas avoir commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention !

L'aide financière Maprimerénov-parcours accompagné (rénovation globale)

L'aide financière varie en fonction des ressources du propriétaire et de la performance énergétique. **La dépense subventionnable est plafonnée** (cf. tableau ci-dessous). Elle est **calculée à partir du montant Hors Taxe des travaux** (fourniture et mise en œuvre des matériaux) résultant des devis d'entreprises (devis originaux et détaillés).

Nature des travaux	Taux maximum applicable selon le plafond de ressource				Plafond de dépense
	Très modeste	Modeste	Intermédiaire	Supérieur	
Rénovation énergétique globale / Aide Maprime Rénov					
Travaux permettant 2 sauts de classe énergétique	80 %, dans la limite de 24 000 €	60 %, dans la limite de 18 000 €	45 %, dans la limite de 13 500 €	10 %, dans la limite de 3 000 €	30 000 € HT
Travaux permettant 3 sauts de classe énergétique	80 %, dans la limite de 32 000 €	60 %, dans la limite de 24 000 €	45 %, dans la limite de 18 000 €	10 %, dans la limite de 4 000 €	40 000 € HT
Accompagnement Monaccompagnateur Rénov ²	100 % dans la limite de 2000 €	80 % dans la limite de 1600 €	40 % dans la limite de 800 €	20 % dans la limite de 400 €	2000 € TTC
Plafond d'aides publiques	100 %	90 %	80%	50 %	

1-Etiquette initiale F ou G, Etiquette finale au moins D

2-Pour les propriétaires de ressources très modestes ou modestes, l'accompagnement est pris en charge dans le cadre de l'opération Isle Rénov

Cumul / non cumul avec d'autres aides financières

L'aide Maprimerenov-parcours accompagné intègre les primes Certificat d'économie d'énergie (CEE), il n'est donc pas possible de la cumuler avec une demande de prime CEE auprès d'un fournisseur d'énergie.

Eco-prêt à taux zéro

Proposé par les banques, ce prêt permet de financer les travaux de rénovation énergétique, et est cumulable avec l'aide Maprimerénov- parcours accompagné.